



Commune de **B E R T R A N G E**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE	SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2026 <i>Date de l'annonce publique : 17.09.2026</i> <i>Date de la convocation des conseillers : 16.09.2026</i>
<i>Présents :</i> MM. Youri DE SMET, bourgmestre et Roger MILLER et Marc LANG, échevins M. Frank COLABIANCHI, Mmes Monique SMIT-THIJS, Nadine SCHARES, M. Marc RAUCHS, Mmes Yolande SCHUSTER, Nadine PHILIPPE, Mme Mariette GALLMEISTER, M. Stefan GLOBER, Mme Marie-Paule SCHROEDER, conseillers, M. Georges FRANCK, secrétaire <i>Excusée :</i> Mme Francine MORO-OLIVEIRA COSTA, conseiller, qui a donné procuration à M. Youri DE SMET pour voter en son nom (sauf pour les points 03.B, 03.C et 06.A)	

12. CIRCULATION

12.C. AVENANTS AU RÈGLEMENT DE CIRCULATION : APPROBATION

12.C.3. AVENANT AU RÈGLEMENT DE CIRCULATION : APPROBATION

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 9 octobre 2014 relative à l'approbation du règlement de circulation de la Commune de Bertrange tel qu'il a été modifié par la suite, approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable le 05.11.2014 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 07.11.2014,

Considérant qu'il y a lieu de compléter le règlement de circulation sous la rubrique « Place beim Schloss » (Annexe 2 – Dispositions particulières), afin de définir deux emplacements sur le parking Schauwenburg, devant la maison 6, où le stationnement est interdit du lundi au vendredi, les jours ouvrables, de 6h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sauf pour les véhicules effectuant des livraisons,

Vu l'avis préalable favorable du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

avec toutes les voix :

1. approuve l'avenant au règlement de circulation modifié du 9 octobre 2014 de la Commune de Bertrange repris en annexe de la présente,
2. transmet la présente à l'approbation de l'autorité supérieure.

(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME

Bertrange, le 24 septembre 2026

Le Bourgmestre,

Le secrétaire,

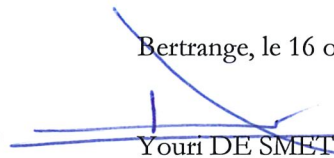


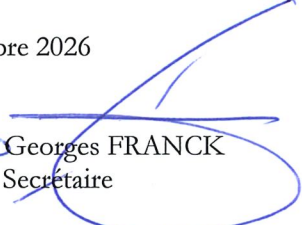
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 23.09.2026 portant approbation de l'avenant au règlement de circulation de la Commune de Bertrange, approuvée par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 06.10.2026 et par le Ministre des Affaires intérieures en date du 07.10.2026 n°322/26/CR, a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 16 octobre 2026




Youri DE SMET
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire